

# C'est la rentrée !

La sonnerie a retenti, ça y est, l'heure de la reprise scolaire est arrivée. Pour les plus jeunes, c'est une nouvelle étape importante – peut-être la première - qui se présente à eux. Pour les plus âgés, c'est l'occasion de retrouver leurs camarades. Dans tous les cas, la rentrée est un moment particulier pour les enfants et pour les parents. Chacun a un rôle à jouer pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions.

Le Conseil municipal de Saint-Imier souhaite une bonne rentrée à tous les élèves de ses écoles et profite de saisir cette occasion pour rappeler à Eulalie, Maxime, Clarence, Félix, Léa, Paul et les autres et à leurs parents certains conseils.

## Conseils aux élèves

- Le chemin de l'école n'est pas la cour de l'école ou le jardin public ; faites attention aux voitures, ne jouez pas sur les trottoirs et évitez les bousculades afin de ne pas créer de situations dangereuses.
- Avant de traverser une rue, arrêtez-vous au bord du trottoir, écoutez et regardez à gauche et à droite et encore à gauche avant de vous élaner. Attendez que les voitures soient complètement arrêtées avant de traverser, ne traînez pas au milieu de la chaussée et poursuivez votre chemin jusque sur le trottoir d'en face.

## Conseils aux parents

- Renoncez à emmener votre enfant à l'école en voiture afin qu'il puisse faire ses propres expériences. Le chemin de l'école est un lieu de socialisation et de découverte.
- Accompagnez plusieurs fois votre enfant sur le chemin qui mène à l'école. N'empruntez pas l'itinéraire le plus court mais le plus sûr.
- Assurez-vous que votre enfant s'arrête avant de traverser la chaussée (consigne : s'arrêter, écouter et regarder, traverser). Veillez à ce que votre enfant attende jusqu'à ce que les véhicules soient arrêtés devant le passage pour piétons.
- Expliquez à votre enfant qu'il doit faire attention à la circulation même lorsqu'il traverse à un feu de signalisation.
- Assurez-vous que votre enfant part suffisamment tôt : le risque d'accident augmente avec la précipitation.

## Conseils aux conducteurs

- Soyez particulièrement vigilants à proximité des écoles, des arrêts de bus scolaires ou de transports publics, notamment au moment de la sortie des classes
- Réduisez votre vitesse lorsque vous voyez des enfants aux abords de la chaussée et soyez prêts à freiner.
- Arrêtez-vous toujours complètement devant un passage pour piétons qu'un enfant veut emprunter ou sur lequel il est déjà engagé. En effet, dans les leçons d'éducation routière, les enfants apprennent à ne traverser que lorsque les véhicules sont arrêtés devant le passage pour piétons. Ne faites pas de signe de la main à l'enfant, car celui-ci pourrait traverser en courant sans faire attention aux autres dangers (p.ex. véhicules en sens contraire.)

Si chacun y met du sien, nous contribuerons tous à améliorer la sécurité de nos enfants sur le chemin de l'école.

Le Conseil municipal vous remercie d'ores et déjà du bon accueil réservé à la présente démarche et vous souhaite une bonne rentrée 2016.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Sources : [www.bfu.ch](http://www.bfu.ch)



Municipalité de Saint-Imier 4, rue Agassiz CH-2610 Saint-Imier/Suisse

Tél.: 032 942 44 24 Fax: 032 942 44 90 [www.saint-imier.ch](http://www.saint-imier.ch) CCP 23-832-7